

**70510 - Modernisation du réseau routier**

**Proposition d'acquisition de  
deux parcelles à SAULXURES**

**Rapport n° CP/2019/163**

**Service gestionnaire :**

M450 - Service Opérations foncières

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de l'acquisition de deux parcelles de terrain situées à SAULXURES dans le cadre d'un projet de piste cyclable.

Le projet de piste cyclable, et notamment la pose d'une passerelle de franchissement de la Bruche à Saulxures, nécessite l'acquisition de deux parcelles de terrain sur le territoire de cette commune.

Il s'agit des parcelles cadastrées sous :

- section 8 n°(x)/49 (numéro provisoire) de 0,26 are
- section 8 n°(x)/65 (numéro provisoire) de 0,17 are.

Soit deux parcelles d'une superficie totale de 0,43 are.

Le prix de la présente opération n'excédant pas 180 000 €, la Division du Domaine n'a pas établi d'avis. Le principe d'indemnisation proposé correspond à la valeur des biens comparables sur le marché local.

A ce titre, il a été proposé d'acquérir la surface concernée au prix de 38,00 € de l'are, soit 16,34 € au total.

Les propriétaires concernés ont donné leur accord pour cette transaction foncière.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé à la Commission Permanente de décider :

- de l'acquisition de deux parcelles situées à Saulxures, cadastrées sous section 8 n° n°(x)/49 (numéro provisoire) de 0,26 are, n°(x)/65 (numéro provisoire) de 0,17 are, pour un montant total de 16,34 € ;
- que les actes seront passés en la forme administrative;
- de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire des actes afférents à ces transactions, le président du Conseil Départemental étant authenticateur.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
45558	21-2111-621	100 000,00 €	99 296,55 €	16,34 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

- de l'acquisition de deux parcelles situées à Saulxures, cadastrées sous section 8 n°(x)/65 (numéro provisoire) avec 0,17 are et n°(x)/49 (numéro provisoire) de 0,26 are, pour un montant total de 16,34 €;
- que les actes seront passés en la forme administrative;
- de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire des actes afférents à ces transactions, le président du Conseil Départemental étant authenticateur.

Strasbourg, le 26/04/19

Le Président,



Frédéric BIERRY